

Collectivité de VILLECERFConseillers afférents au conseil municipal : **15**Conseillers en exercice : **15**Conseillers qui ont pris part à la délibération : **14** présents et 1 pouvoir**Date de la convocation du conseil municipal** : 24 mars 2026**Date d'affichage** : 24 mars 2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 18h30**

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mélanie LAMOTTE, maire.

Présents : Amélie BOCCANFUSO, Véronique BRISSON, Martine DECHAUME, Franck ETANCELIN, Fabien HERREMAN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Pei-Wen LEE, Nadège LEGRAND, Victoria PEGUY, Pascal PICHON, Patrick REBEYROL, Sandrine ROY, Antonio TAPADAS

Pouvoirs : Jacques ILLIEN donne pouvoir à Claude LAZARO

Absents : /

Secrétaire de séance : Véronique BRISSON a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 5.34/2026-014**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AU COMITE DE TERRITOIRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

VU que la commune est adhérente au syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

VU les statuts du SDESM et plus précisément ses articles 12 et suivants dont l'article 12.2.2 qui prévoit que « les conseils municipaux des communes adhérentes élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant » ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant qui siègeront au comité de territoire du SDESM dont dépend la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer comme représentants les conseillers suivants :

Titulaires	Suppléant
Jacques ILLIEN Pascal PICHON	Patrick REBEYROL

Les délégués ainsi désignés représenteront la commune au sein du comité de territoire du SDESM pour la durée de leur mandat.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet ainsi qu'au président du syndicat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 30 mars 2026
Rendue exécutoire le 31 mars 2026

La maire, Mélanie LAMOTTE

